

# Budget Général

## DES DÉPENSES ET SERVICES DU ROYAUME,

POUR L'EXERCICE 1839.

### TITRE I<sup>er</sup>. — DETTE PUBLIQUE.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
<i>Intérêts de la dette.</i>				
Art. 1.	Intérêts de la dette active inscrite au grand-livre auxiliaire . . . . .	611,894 17	"	
— 2.	Intérêts de l'emprunt belge de 100,800,000 francs, à 5 p. <sup>o</sup> / <sub>o</sub> , au- torisé par la loi du 16 décembre 1831 . . . . . 5,040,000	6,040,000 "	"	
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt . . . . . 1,008,000			
— 3.	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amor- tissement du même emprunt, et arriéré pour les exercices clôturés . . . . .	128,000 "	"	
— 4.	Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de fr. à 4 p. <sup>o</sup> / <sub>o</sub> , autorisé par la loi du 16 juin 1836 . . . . . 1,200,000	1,500,000 "	"	
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt . . . . . 300,000			
— 5.	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'a- mortissement de cet emprunt. . . . .	6,000 "	"	
— 6.	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 fr. à 3 p. <sup>o</sup> / <sub>o</sub> , autorisé par la loi du 5 mai 1838. . . . . 1,525,524	2,034,032 "	"	10,869,520 94
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt . . . . . 508,508			
— 7.	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amor- tissement de cet emprunt . . . . .	40,000 "	"	
— 8.	Intérêts de l'emprunt fait pour l'é- rection de l'entrepôt d'Anvers, au capital de 1,481,481 fr. . . . . 74,074 07	88,888 88	"	
	Amortissement de cet emprunt . . . . . 14,814 81			
— 9.	Intérêts et frais présumés de la dette flottante .	150,000 "	"	
— 10.	Id. de la dette viagère . . . . .	"	7,000 "	
— 11.	Id. à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée . . . . .	"	25,000 "	
— 12.	Intérêts à payer à la société générale pour favo- riser l'industrie nationale, en exécution de la transaction avec lesdits concessionnaires, au- torisée par la loi du 26 septembre 1835. . . . .	230,705 89	"	
	A REPORTER. . . . . fr.	10,837,520 94	32,000 "	10,869,520 94

## SUITE DE LA DETTE PUBLIQUE.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
	REPORTS. . . . . fr.	10,837,520 94	32,000 "	10,869,520 94
	<b>CHAPITRE II.</b>			
	<i>Rémunérations.</i>			
Art. 1.	Pensions ecclésiastiques . . . . . 680,000			
	Id. civiles . . . . . 560,000			
	Id. civiques . . . . . 230,000			
	Id. militaires . . . . . 1,550,000	3,000,000 "	5,000 "	
	Id. de l'Ordre Léopold . . . . . 30,000			
	Arriéré des pensions de toute nature pour les exercices clôturés . . . . . 5,000			
— 2.	Traitemens d'attente, traitemens ou pensions supplémentaires et secours annuels. . . . .	"	121,484 62	3,734,950 22
— 3.	Subvention à la caisse de retraite . . . . .	200,000 "	"	
— 4.	Crédit supplémentaire, remboursable sur les fonds de la caisse de retraite des employés des finances, retenus en Hollande . . . . .	"	400,000 "	
— 5.	Avances à faire aux titulaires de pensions ac- quises depuis le 1 <sup>er</sup> oct. 1830, à la charge du fonds des veuves et orphelins resté en Hollande . . .	"	8,465 60	
	<b>CHAPITRE III.</b>			
	<i>Fonds de dépôts.</i>			
— 1.	Intérêts des cautionnemens dont les fonds sont encore en Hollande . . . . .	150,000 "	"	
— 2.	Intérêts des cautionnemens des comptables bel- ges, inscrits au grand-livre de la dette active d'Amsterdam. . . . .	14,000 "	"	
— 3.	Avances aux fabriques d'églises, aux communes et aux établissemens de bienfaisance situés en Belgique, qui ont des capitaux inscrits au grand-livre de la dette active à Amsterdam, mais dont les intérêts ne sont point payés . . .	"	70,000 "	494,000
— 4.	Intérêts des cautionnemens versés en numéraire dans les caisses du Gouvernement actuel, pour garantie de la gestion des comptables, et pour sûreté du paiement de droits de douanes, ac- cises, etc. . . . .	160,000 "	"	
— 5.	Intérêts des consignations faites au Gouvernement belge . . . . .	50,000 "	"	
— 6.	Intérêts et remboursemens des consignations dont les fonds sont encore en Hollande . . . .	"	50,000 "	
	<b>TOTAUX DU TITRE I<sup>er</sup>.</b> . . . . . fr.	14,411,520 94	686,950 22	15,098,471 16

## TITRE II. — DOTATIONS.

NUMÉRO des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
Art. uniq.	Liste civile ( <i>Mémoro</i> ). . . . .	2,751,322 75	»	2,751,322 75
<b>CHAPITRE II.</b>				
— uniq.	Sénat. . . . .	22,000 »	»	22,000 »
<b>CHAPITRE III.</b>				
— uniq.	Chambre des Représentans . . . . .	420,000 »	»	420,000 »
<b>CHAPITRE IV.</b>				
<i>Cour des Comptes.</i>				
— 1.	Membres de la Cour . . . . .	58,000 »	»	
— 2.	Personnel des bureaux . . . . .	65,000 »	»	139,900 »
— 3.	Matériel et dépenses diverses . . . . .	16,900 »	»	
TOTAUX DU TITRE II. . . . fr.		3,333,222 75	»	3,333,222 75

## TITRE III.—MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
<i>Administration centrale.</i>				
Art. 1.	Traitement du Ministre . . . . .	21,000	»	
— 2.	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	107,000	»	150,000
— 3.	Matériel . . . . .	15,000	»	»
— 4.	Frais d'impression des recueils statistiques . .	4,000	»	»
— 5.	Frais de route et de séjour . . . . .	3,000	»	»
<b>CHAPITRE II.</b>				
<i>Ordre judiciaire.</i>				
— 1.	COUR DE CASSATION. Personnel . . . . .	233,800	»	
— 2.	— Matériel . . . . .	3,000	»	
— 3.	COURS D'APPEL. Personnel. . . . .	540,220	»	1,989,430
— 4.	— Matériel . . . . .	18,000	»	»
— 5.	Tribunaux de 1 <sup>re</sup> instance et de commerce . .	384,130	»	»
— 6.	Justices-de-paix et tribunaux de police . . .	310,280	»	»
<b>CHAPITRE III.</b>				
<i>Justice militaire.</i>				
— 1.	HAUTE-COUR MILITAIRE. Personnel. . . . .	62,050	»	
— 2.	— Matériel . . . . .	4,200	»	120,171
— 3.	Auditeurs militaires et prévôts . . . . .	53,921	»	»
<b>CHAPITRE IV.</b>				
— uniq.	Frais d'instruction et d'exécution, y compris 1,000 francs pour le greffier de la Cour de Cassation, à charge de délivrer <i>gratis</i> toutes expéditions ou écritures réclamées par le procureur-général et les administrations pu- bliques . . . . .	335,000	»	335,000
<b>CHAPITRE V.</b>				
— 1.	Construction, réparations et loyer des locaux. .	35,000	»	435,000
— 2.	— d'un palais de justice à Bruxelles . .	»	400,000	»
A REPORTER. . . . fr.		2,879,601	400,000	3,279,601

## SUITE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
	REPORTS. . . . fr.	2,879,601 »	400,000 »	3,279,601 »
	CHAPITRE VI. <i>Bulletin Officiel et Moniteur.</i>			
Art. 1.	Impression du <i>Bulletin Officiel</i> . . . . .	21,650 »	»	
— 2.	— etc., du <i>Moniteur</i> . . . . .	70,000 »	»	94,450 »
— 3.	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation</i> . . . . .	2,800 »	»	
	CHAPITRE VII.			
— 1.	Pensions . . . . .	10,000 »	»	
— 2.	Secours à des magistrats ou à des veuves ou enfans mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse . . . . .	8,000 »	»	20,000 »
— 3.	Secours à des employés ou veuves et enfans mineurs d'employés dépendans du Ministère de la Justice, se trouvant dans ce cas . . . . .	2,000 »	»	
	CHAPITRE VIII. <i>Prisons.</i>			
— 1.	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus . . . . .	850,000 »	»	
— 2.	Traitement des employés attachés au service des prisons . . . . .	250,000 »	»	
— 3.	Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement. . . . .	2,500 »	»	2,719,500 »
— 4.	Frais d'impressions et de bureau . . . . .	17,000 »	»	
— 5.	Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtimens et du mobilier . . . . .	250,000 »	100,000 »	
— 6.	Achat de matières premières et salaires . . . . .	1,250,000 »	»	
	CHAPITRE IX. <i>Établissemens de bienfaisance.</i>			
— 1.	Frais d'entretien et transport des mendians dont le domicile de secours est inconnu . . . . .	12,000 »	»	
— 2.	Subsides à accorder extraordinairement à des établissemens de bienfaisance et à des hospices d'aliénés . . . . .	125,000 »	»	
— 3.	Pour avances à faire au nom des communes, à charge de remboursement de leur part, au dépôt de mendicité établi aux colonies agricoles . . . . .	74,074 »	»	386,074 »
— 4.	Subsides pour les enfans trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces . . . . .	175,000 »	»	
	CHAPITRE X.			
— uniq.	Dépenses imprévues . . . . .	5,000 »	»	5,000 »
	CHAPITRE XI.			
— uniq.	Pour solde de dépenses arriérées concernant l'exercice 1833 et 1835. . . . .	»	3,000 »	3,000 »
	TOTAUX DU TITRE III. . . . fr.	6,004,625 »	503,000 »	6,507,625 »

## TITRE IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

NOMBRE des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES	TOTAL.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
<i>Administration centrale.</i>				
Art. 1.	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	50,000	»	79,000
— 2.	Pensions à accorder à des fonctionnaires, employés ou gens de service . . . . .	2,000	»	
— 3.	Matériel . . . . .	17,000	»	
— 4.	Achat de décorations de l'ordre Léopold . . . . .	10,000	»	
<b>CHAPITRE II.</b>				
<i>Traitement des agents politiques.</i>				
— 1.	France . . . . .	60,000	»	486,000
— 2.	Grande-Bretagne . . . . .	80,000	»	
— 3.	Prusse . . . . .	54,500	»	
— 4.	Autriche . . . . .	40,000	»	
— 5.	Italie . . . . .	40,000	»	
— 6.	États-Unis . . . . .	25,500	»	
— 7.	Brésil . . . . .	21,000	»	
— 8.	Portugal . . . . .	15,000	»	
— 9.	Espagne . . . . .	15,000	»	
— 10.	Suède . . . . .	15,000	»	
— 11.	Danemark . . . . .	15,000	»	
— 12.	Grèce . . . . .	15,000	»	
— 13.	Turquie . . . . .	40,000	»	
<b>CHAPITRE III.</b>				
— uniq.	Traitement des agents politiques en inactivité, de retour de leur mission. . . . .	10,000	»	10,000
<b>CHAPITRE IV.</b>				
— uniq.	Traitement à allouer à quelques agents consulaires.	100,000	»	100,000
<b>CHAPITRE V.</b>				
— uniq.	Frais de voyage des agents du service extérieur; frais de courriers, estafettes et courses diverses. . . . .	70,000	»	70,000
<b>CHAPITRE VI.</b>				
— uniq.	Frais à rembourser aux agents du service extérieur . . . . .	50,000	»	50,000
<b>CHAPITRE VII.</b>				
— uniq.	Missions extraordinaires et dépenses imprévues.	84,000	»	84,000
<b>TOTAUX DU TITRE IV. . . . . fr.</b>		<b>829,000</b>	»	<b>829,000</b>

## TITRE V.—MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	TOTAL.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
<i>Administration centrale.</i>			
Art. 1.	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	185,220
— 2.	— des fonctionnaires, employés et gens de service . .	142,220 »	
— 3.	Matériel. . . . .	20,000 »	
— 4.	Frais de déplacement. . . . .	2,000 »	
<b>CHAPITRE II.</b>			
<i>Pensions et secours.</i>			
— 1.	Pensions à accorder à des fonctionnaires ou employés . . . .	8,000 »	75,570 80
— 2.	Secours, continuation ou avance de pensions à accorder par le Gouvernement à d'anciens employés belges aux Indes du ci- devant Gouvernement des Pays-Bas, ou à leurs veuves. . . .	7,570 80	
— 3.	Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonctionnaires, à des employés ou veuves d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . .	5,000 »	
— 4.	Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune . . . . .	55,000 »	
<b>CHAPITRE III.</b>			
<i>Frais de l'administration dans les provinces.</i>			
— 1.	Province d'Anvers . . . . .	124,895 50	1,205,931 70
— 2.	— du Brabant . . . . .	129,375 »	
— 3.	— de la Flandre occidentale . . . . .	140,157 »	
— 4.	— de la Flandre orientale . . . . .	150,248 »	
— 5.	— du Hainaut. . . . .	150,438 »	
— 6.	— de Liège . . . . .	134,330 »	
— 7.	— du Limbourg . . . . .	117,680 20	
— 8.	— du Luxembourg . . . . .	130,800 »	
— 9.	— de Namur . . . . .	109,508 »	
— 10.	Frais de route et de tournées des commissaires de district. . . .	18,500 »	
<b>CHAPITRE IV.</b>			
<i>Instruction publique.</i>			
— 1.	Frais des jurys d'examen pour les grades académiques . . . .	80,000 »	1,070,628 »
— 2.	Universités . . . . .	558,628 »	
— 3.	Frais de l'école industrielle à Gand . . . . .	10,000 »	
— 4.	Frais d'inspection des athénées et collèges . . . . .	3,800 »	
— 5.	Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen . .	118,000 »	
— 6.	Indemnités aux professeurs démissionnés dans les athénées et collèges . . . . .	3,000 »	
— 7.	Instruction primaire . . . . .	275,000 »	
— 8.	Subsides pour l'instruction des sourds-muets et des aveugles .	20,000 »	
À RAPPORTER. . . . fr.		2,537,350 50	2,537,350 50

## SUITE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

NUMERO des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	TOTAL.
	REPORTS. . . . fr.	2,537,350 50	2,537,350 50
	<b>CHAPITRE V.</b>		
	<i>Cultes.</i>		
Art. 1.	Culte catholique . . . . .	4,016,150 "	4,186,150 "
— 2.	— protestant . . . . .	80,000 "	
— 3.	— israélite . . . . .	10,000 "	
— 4.	Secours . . . . .	80,000 "	
	<b>CHAPITRE VI.</b>		
	<i>Industrie, commerce, agriculture.</i>		
— 1.	Encouragemens à l'industrie et au commerce, frais de rédaction et de publication de la statistique industrielle et commerciale.	220,000 "	1,062,000 "
— 2.	Service de sauvetage et primes pour construction de navires. .	75,000 "	
— 3.	Pêche nationale . . . . .	200,000 "	
— 4.	Agriculture. . . . .	567,000 "	
	<b>CHAPITRE VII.</b>		
	<i>Lettres, sciences et arts; fonds provenant des brevets; service de santé.</i>		
— 1.	Lettres, sciences et arts. . . . .	348,900 "	463,900 "
— 2.	Monument de la place des Martyrs . . . . .	25,000 "	
— 3.	Subsides aux villes et communes dont les ressources sont insuf- fisantes pour la conservation des monumens . . . . .	20,000 "	
— 4.	Primes et encouragemens aux arts et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, sur les fonds provenant des droits des brevets, et frais de délivrance des brevets . . . .	25,000 "	
— 5.	Service de santé . . . . .	45,000 "	
	<b>CHAPITRE VIII.</b>		
	<i>Archives du Royaume.</i>		
— 1.	Frais d'administration. Personnel . . . . .	21,350 "	46,412 96
— 2.	— Matériel . . . . .	2,600 "	
— 3.	Frais de rédaction et de publication des inventaires des archives.	4,000 "	
— 4.	Archives de l'État dans les provinces et frais de recouvrement de documens provenant des archives tombées dans des mains privées; frais de copie des documens concernant l'histoire nationale existant à l'étranger . . . . .	15,300 "	
— 5.	Location et frais d'entretien de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État . . . . .	3,162 96	
	A REPORTER. . . . fr.	8,295,813 46	8,295,813 46

## SUITE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	TOTAL.
	REPORTS. . . . fr.	8,295,813 46	8,295,813 46
	<b>CHAPITRE IX.</b>		
	<i>Fêtes nationales.</i>		
Art. uniq.	Frais de célébration des fêtes nationales . . . . .	40,000 »	40,000 »
	<b>CHAPITRE X.</b>		
	<i>Récompenses honorifiques et pécuniaires.</i>		
— uniq.	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité. . . . .	10,000 »	10,000 »
	<b>CHAPITRE XI.</b>		
	<i>Statistique générale.</i>		
— uniq.	Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale . . . . .	2,540 »	2,540 »
	<b>CHAPITRE XII.</b>		
	<i>Frais de police.</i>		
— uniq.	Mesures de sûreté publique. . . . .	80,000 »	80,000 »
	<b>CHAPITRE XIII.</b>		
	<i>Jeux de Spa.</i>		
— uniq.	Traitement du contrôleur des jeux et autres dépenses. . . . .	4,220 »	4,220 »
	<b>CHAPITRE XIV.</b>		
	<i>Dépenses imprévues.</i>		
— uniq.	Crédit ouvert pour les dépenses imprévues . . . . .	30,000 »	30,000 »
	<b>TOTAUX DU TITRE V. . . . fr.</b>	<b>8,462,573 46</b>	<b>8,462,573 46</b>

TITRE VI. — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	TOTAL.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
<i>Administration centrale.</i>			
Art. 1.	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	
— 2.	— des fonctionnaires, employés et gens de service .	107,250 »	
— 3.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage du ministère et de l'hôtel des postes, menues dépenses . . . . .	17,000 »	158,250 »
— 4.	Papiers pour l'administration centrale des postes et les provinces.	7,000 »	
— 5.	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale, en Belgique . . .	6,000 »	
<b>CHAPITRE II.</b>			
<i>Garde civique.</i>			
— uniq.	Frais de voyage et d'administration; achat, réparation et entretien des armes . . . . .	25,000 »	25,000 »
<b>CHAPITRE III.</b>			
<i>Milice.</i>			
— uniq.	Impressions des listes alphabétiques pour l'inscription des miliciens . . . . .	1,600 »	1,600 »
<b>CHAPITRE IV.</b>			
<i>Travaux publics.</i>			
— 1.	Routes . . . . .	2,298,000 »	
— 2.	Plantations . . . . .	50,000 »	
— 3.	Canaux et rivières . . . . .	257,910 »	
— 4.	Travaux de la Meuse. . . . .	40,000 »	
— 5.	Ports et côtes . . . . .	280,585 »	
— 6.	Phares et fanaux . . . . .	9,000 »	
— 7.	Polders . . . . .	70,000 »	3,627,145 »
— 8.	Améliorations des canaux . . . . .	60,000 »	
— 9.	Amélioration de la navigation de l'Escaut . . . . .	95,000 »	
— 10.	Chemin de halage de la Lys dans Courtrai . . . . .	23,500 »	
— 11.	Bâtimens civils . . . . .	28,000 »	
— 12.	Personnel des ponts et chaussées . . . . .	415,150 »	
<b>CHAPITRE V.</b>			
<i>Chemin de fer.</i>			
— 1.	Entretien et police de la route proprement dite. . . . .	955,000 »	
— 2.	Dépenses des transports . . . . .	1,730,000 »	3,090,000 »
— 3.	Frais de perception . . . . .	405,000 »	
A RAPPORTER. . . . fr.		6,901,995 »	6,901,995 »

## SUITE DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

NUMÉRO des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	TOTAL.
	RAPPORTS. . . . fr.	6,901,995 »	6,901,995 »
	<b>CHAPITRE VI.</b>		
	<i>Service des mines.</i>		
Art. 1.	Personnel (conseil des mines). . . . .	42,000 »	
— 2	Entretien et renouvellement du mobilier, fournitures de bureau, achat de livres, chauffage et éclairage . . . . .	2,400 »	
— 3.	Frais de route. . . . .	1,200 »	178,100 »
— 4.	Dépenses imprévues . . . . .	300 »	
— 5.	Traitement des ingénieurs et des conducteurs, frais de bureau et de déplacement et impression de travaux statistiques . . . . .	182,200 »	
	<b>CHAPITRE VII.</b>		
	<i>Service des postes et messageries.</i>		
i — 1.	Traitement des employés . . . . .	320,000 »	
— 2.	Frais de tournée des inspecteurs, de régie des directeurs et percepteurs, indemnités de logement, imprimés, registres et timbres . . . . .	77,000 »	968,546 »
— 3.	Transport de dépêches . . . . .	341,546 »	
— 4.	Service rural . . . . .	230,000 »	
	<b>CHAPITRE VIII.</b>		
	<i>Pensions et secours.</i>		
-- uniq.	Secours à des employés ou veuves d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse . . . . .	2,500 »	2,500 »
	<b>CHAPITRE IX.</b>		
-- uniq.	Dépenses imprévues . . . . .	30,000 »	30,000 »
	TOTALS DU LIVRE VI. . . . fr.	8,081,141 »	8,081,141 »

## TITRE VII. — MARINE.

NUMÉRO des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
<i>Administration centrale.</i>				
Art. 1.	Personnel . . . . .	6,050 »	»	
— 2.	Matériel . . . . .	3,500 »	»	9,550 »
<b>CHAPITRE II.</b>				
<i>Bâtimens de guerre.</i>				
— 1.	Personnel . . . . .	330,524 »	»	
— 2.	Matériel . . . . .	293,877 »	»	624,401 »
<b>CHAPITRE III.</b>				
— uniq.	Magasin de la marine . . . . .	11,200 »	»	11,200 »
<b>CHAPITRE IV.</b>				
— uniq.	Dépenses éventuelles . . . . .	4,200 »	»	4,200 »
<b>CHAPITRE V.</b>				
— uniq.	Constructions ( <i>Mémoire</i> ). . . . .	»	»	»
TOTAUX DU TITRE VII. . . . fr.		649,851 »	»	649,851 »

## TITRE VIII. — MINISTÈRE DE LA GUERRE.

NUMERO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES ET extraordinaires	TOTAL.
CHAPITRE PREMIER. — <i>Administration centrale.</i>			
Art. 1.	Traitement du Ministre. . . . .	21,000 »	272,000 »
2.	Traitement des employés et gens de service . . . . .	170,000 »	
3.	Frais de route et de séjour. . . . .	10,000 »	
4.	Matériel du Ministère . . . . .	52,000 »	
5.	Matériel du dépôt de la guerre . . . . .	19,000 »	
CHAPITRE II. — <i>Soldes et masses de l'armée, frais divers des corps.</i>			
SECTION PREMIÈRE. — <i>Soldes des états-majors.</i>			
1.	État-major-général . . . . .	726,857 45	1,811,972 70
2.	Indemnité aux généraux, commandans des corps et officiers dans une position spéciale . . . . .	89,900 »	
3.	État-major des places . . . . .	278,496 40	
4.	Intendance . . . . .	146,523 70	
5.	État-major particulier de l'artillerie . . . . .	267,527 40	
6.	— du génie . . . . .	307,667 75	
SECTION DEUXIÈME. — <i>Soldes des troupes.</i>			
1.	Infanterie. . . . .	11,294,877 05	20,168,409 80
2.	Cavalerie . . . . .	3,686,110 40	
3.	Artillerie . . . . .	2,931,785 05	
4.	Génie . . . . .	411,434 90	
5.	Gendarmerie . . . . .	1,505,216 45	
6.	Ambulances . . . . .	338,985 95	
SECTION TROISIÈME. — <i>Masses des corps, frais divers, indemnités.</i>			
1.	Masse de pain . . . . .	1,864,411 78	15,506,793 09
2.	— de fourrages . . . . .	5,058,326 61	
3.	— d'habillement et d'entretien . . . . .	3,993,823 75	
4.	— d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux. . . . .	345,861 55	
5.	— de renouvellement du harnachement et de la buffléterie. . . . .	133,000 »	
6.	— de casernement des chevaux . . . . .	120,408 72	
7.	— de casernement des hommes . . . . .	778,900 30	
8.	Frais de route des officiers. . . . .	150,000 »	
9.	Transports généraux et autres . . . . .	150,000 »	
10.	Primes d'engagement et de rengagement . . . . .	25,000 »	
11.	Chauffage et éclairage des corps-de-garde . . . . .	95,000 »	
12.	Frais de police . . . . .	35,000 »	
13.	Cantonemens, logement et nourriture. . . . .	1,600,510 33	
14.	Frais de découchers des gendarmes . . . . .	70,000 »	
15.	Remonte . . . . .	538,550 »	
16.	Frais de bureau et d'administration des corps. . . . .	443,000 »	
À REPORTER. . . . . fr.		37,759,175 59	37,759,175 59

## SUITE DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

NUMÉRO des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
	REPORTS. . . . fr.	37,759,175 59	37,759,175 59
	CHAPITRE III. — <i>Service de santé.</i>		
Art. 1.	Personnel de l'administration centrale . . . . .	81,002 75	
— 2.	Pharmacie centrale . . . . .	189,800 »	
— 3.	Hôpitaux sédentaires. Personnel . . . . .	321,565 15	596,267 90
— 4.	— Matériel . . . . .	100,000 »	
— 5.	Élèves de l'école vétérinaire . . . . .	3,000 »	
	CHAPITRE IV. — <i>École militaire.</i>		
— uniq.	École militaire . . . . .	210,000 »	210,000 »
	CHAPITRE V. — <i>Matériel de l'artillerie et du génie.</i>		
— 1.	Matériel de l'artillerie . . . . .	1,665,300 »	
— 2.	— du génie. . . . .	3,665,000 »	5,330,300 »
	CHAPITRE VI. — <i>Traitemens divers.</i>		
— 1.	Traitemens temporaires de non-activité, de réforme, etc. . . . .	203,685 30	
— 2.	— des aumôniers . . . . .	32,500 »	
— 3.	— d'employés temporaires et solde de domestiques. . . . .	51,125 50	317,395 95
— 4.	Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement et secours sur le fonds dit de Waterloo . . . . .	30,085 15	
	CHAPITRE VII. — <i>Dépenses imprévues.</i>		
— uniq.	Dépenses imprévues . . . . .	106,860 56	106,860 56
	TOTAUX DU TITRE VIII. . . . fr.	44,320,000 »*	44,320,000 »

\* Les charges extraordinaires qui figurent dans cette somme peuvent être évaluées à 19,320,000 francs.

TITRE IX.—MINISTÈRE DES FINANCES.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
<i>Administration centrale.</i>				
Art. 1.	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 "	"	
— 2.	— des fonctionnaires et employés . .	374,000 "	"	
— 3.	Traitement du contrôleur chef de bureau et des clercs de la vérification centrale de la comptabilité des contributions, etc . . . . .	30,200 "	"	
— 4.	Frais de tournées . . . . .	8,000 "	"	
— 5.	Matériel . . . . .	45,000 "	"	
— 6.	Service de la monnaie . . . . .	7,200 "	"	642,400 "
— 7.	Multiplication des carrés et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies et frais de comptage . . . . .	30,000 "	"	
— 8.	Prime destinée à la fabrication de la petite monnaie, à l'exclusion des pièces de 5 francs . .	"	5,000 "	
— 9.	Magasin général des papiers . . . . .	117,000 "	"	
— 10.	Frais de publication et rédaction de documens statistiques . . . . .	5,000 "	"	
<b>CHAPITRE II.</b>				
<i>Administration du Trésor dans les provinces.</i>				
— 1.	Traitement des directeurs . . . . .	86,550 "	"	
— 2.	Supplém <sup>t</sup> de traitem <sup>t</sup> aux anc <sup>s</sup> recev <sup>s</sup> -généraux.	"	5,900 "	312,450 "
— 3.	Caisse générale de l'État . . . . .	220,000 "	"	
<b>CHAPITRE III.</b>				
<i>Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie des métaux d'or et d'argent, etc.</i>				
— 1.	Traitement des employés du service sédentaire.	830,780 "	"	
— 2.	Remises et indemnités des comptables . . . .	1,730,000 "	"	
— 3.	Traitement des employés du service actif . . .	4,665,000 "	"	
— 4.	— — de la garantie . . . . .	46,500 "	"	
— 5.	Traitement du vérificateur principal et des vérificateurs des poids et mesures . . . . .	62,000 "	"	
— 6.	Traitement des avocats de l'administration . .	35,670 "	"	
— 7.	Frais de bureau et de tournées . . . . .	195,400 "	"	8,076,950 "
— 8.	Indemnités . . . . .	338,600 "	"	
— 9.	Matériel . . . . .	146,000 "	"	
— 10.	Indemnités aux agens non remplacés du cadastre.	"	2,000 "	
— 11.	Opérations cadastrales dans le Luxembourg et le Limbourg . . . . .	"	10,000 "	
— 12.	Indemnité pour les transcriptions de mutations, etc., dans les bureaux de conservation au chef-lieu des sept provinces entièrement cadastrées . . . . .	"	15,000 "	
A REPORTER. . . . fr.		8,993,900 "	37,900 "	9,031,800 "

## SUITE DU MINISTÈRE DES FINANCES.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
	REPORTS. . . . fr.	8,993,900 »	37,900 »	9,031,800 »
	<b>CHAPITRE IV.</b> <i>Administration de l'enregistrement, des domaines et forêts.</i>			
Art. 1.	Traitement des employés de l'enregistrement . . . . .	357,490 »	,	
— 2.	— du timbre . . . . .	50,520 »	»	
— 3.	— du domaine . . . . .	48,795 »	»	
— 4.	— des agens forestiers. . . . .	255,000 »	»	
— 5.	Remises des receveurs . . . . .	360,000 »	»	
— 6.	— des greffiers . . . . .	42,000 »	»	
— 7.	Frais de bureau des directeurs . . . . .	20,000 »	»	1,999,198 »
— 8.	Matériel . . . . .	26,500 »	»	
— 9.	Frais de poursuites et d'instances . . . . .	55,000 »	»	
— 10.	Dépenses du domaine . . . . .	112,893 »	»	
— 11.	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers . . . . .	31,000 »	»	
— 12.	Frais d'exploitation de la houillère de Kerkrade.	140,000 »	»	
	<b>CHAPITRE V.</b> <i>Dépenses imprévues.</i>			
— uniq.	Dépenses imprévues . . . . .	25,000 »	»	25,000 »
	TOTAL DU TITRE IX. . . . fr.	11,018,098 »	37,900 »	11,055,998 »

## TITRE X. — NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS.

NUMERO des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
CHAPITRE PREMIER.				
<i>Non-valeurs.</i>				
Art. 1.	Non-valeurs sur le foncier . . . . .	318,000	»	
— 2.	— sur l'impôt personnel . . . . .	380,000	»	
— 3.	— sur les patentes . . . . .	75,000	»	
— 4.	Décharge ou remise aux bateliers en non-acti- vité . . . . .	35,000	»	320,600
— 5.	Non-valeurs sur les redevances des mines . . .	12,600	»	
CHAPITRE II.				
<i>Remboursements.</i>				
— 1.	Restitution des droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façons d'ouvrages brisés . . . . .	230,000	»	
— 2.	Remboursements des postes aux offices étrangers.	65,000	»	
— 3.	Attributions aux employés des postes de la moitié du port des journaux . . . . .	35,000	»	345,000
— 4.	Attributions d'amendes forestières . . . . .	15,000	»	
TOTAUX DU TITRE X. . . . fr.		1,165,600	»	1,165,600

## RÉCAPITULATION.

NUMERO DES TITRES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES	EXTRAORDINAIRES	
I.	Dette publique. . . . .	14,411,520 94	686,950 22	15,098,471 16
II.	Dotations . . . . .	3,333,222 75	»	3,333,222 75
III.	Ministère de la Justice . . . . .	6,004,625 »	503,000 »	6,507,625 »
IV.	— des Affaires Étrangères . . . . .	829,000 »	»	829,000 »
V.	— de l'Intérieur . . . . .	8,462,573 46	»	8,462,573 46
VI.	— des Travaux Publics . . . . .	8,081,141 »	»	8,081,141 »
VII.	— de la Marine. . . . .	649,351 »	»	649,351 »
VIII.	— de la Guerre . . . . .	25,000,000 »	19,320,000 »	44,320,000 »
IX.	— des Finances . . . . .	11,018,098 »	37,900 »	11,055,998 »
X.	Non-valeurs et remboursemens . . . . .	1,165,600 »	»	1,165,600 »
	TOTAUX. . . . .	78,955,132 15	20,547,850 22	99,502,982 37

## DÉPENSES POUR ORDRE.

Art. 1 <sup>er</sup> .	Attributions d'amendes, saisies et confiscations opérées par l'administration des contributions . . . . . fr.	120,000	} 344,000 »
— 2.	Remboursemens de cautionnemens à faire à titre d'avance et à raison d'une position malheureuse aux comptables qui ont obtenu leur <i>quittus</i> en Belgique, et dont les fonds versés en numéraire sont restés en Hollande (ces remboursemens ne seront faits qu'avec garantie envers l'État en immeubles, en fonds belges ou par caution personnelle) . . . . .	100,000	
— 3.	Restitutions des cautionnemens postérieurs à la révolution . . . . .	80,000	
— 4.	Frais d'expertise de la contribution personnelle . . . . .	30,000	
— 5.	— d'ouverture des entrepôts . . . . .	14,000	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 11 octobre 1838.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

E. D'HUART.

Leopold ,

Roi des Belges,

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres ;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentans par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1838, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires, tant pour le fonds de non-valeurs qu'au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières, continueront à être recouvrés pendant l'année 1839, d'après les lois et tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

La disposition de l'article 15 de la loi du 29 décembre 1835 (n° 859), est renouvelée pour l'exercice de 1839.

ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice de 1839, est évalué à la somme de *quatre-vingt-dix-neuf millions, cinq cent vingt-sept mille, huit cent cinquante-six francs* (fr. 99,527,856), et les recettes pour ordre à celle de *deux cent quarante-quatre mille francs* (fr. 244,000), le tout conformément au tableau ci-annexé.

ART. 3.

Pour faciliter le service du Trésor, pendant le même exercice, le Gouvernement pourra, à mesure des besoins de l'État, renouveler et maintenir en circulation, jusqu'à concurrence

de la somme de *douze millions*, les bons du Trésor dont la création a été autorisée par la loi du 16 février 1833, n° 157.

ART. 4.

La présente loi sera exécutoire le 1<sup>er</sup> janvier 1839.

Donné à Laeken, le 11 octobre 1838.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

E. D'HUART.

---